

Certification IRAFPA « Établissement responsable »

Protocole de travail et manuel d'accompagnement

Étapes

Trois grandes étapes de travail sont réalisées.

Étape 1 – Mise en place des dispositifs

3 jours de formation sur site, 3 jours d'accompagnement à distance.
Études de cas, débat autour des connaissances acquises, interaction avec les experts de l'IRAFPA.

Étape 2 – Validation de la certification

2 jours de validation des dispositifs.
Effectuée par deux experts indépendants.

Étape 3 – Suivi de la certification

Assistance à la mise en place du programme. Conseil confidentiel à la demande des personnes certifiées. Contrôle des dispositifs à la fin de la 1^{ère} année et après 2 ans.

Le manuel d'accompagnement

Les membres du groupe de projet de l'établissement chargés de la mise en place des dispositifs conduisant à la certification s'appuient sur le Manuel de référence des certifications de l'IRAPA qui aborde les thèmes suivants.

1. Principes directeurs du programme d'Intégrité académique	5
1.1. Introduction	5
1.2. Champs d'application	6
1.2.1. Les fraudes dans la production de connaissances scientifiques	7
1.2.2. Les fraudes en matière de publication	7
1.2.3. Les abus en matière de supervision des thèses	8
1.2.4. Les indicateurs de gestion à suivre (Quality Key Performance Indicators)	8
1.3. Un manuel de référence à s'approprier de manière différenciée	8
2. Programme d'Intégrité académique	10
2.1. Compétence 1 : Développement d'une Charte d'intégrité	10
2.2. Compétence 2 : Impliquer les instances dirigeantes	11
2.2.1. Engagement des parties prenantes internes	11
2.2.2. Engagement des membres de l'établissement	12
2.2.3. Engagement spécifique aux directeurs d'unités de recherche	12
2.2.4. Engagement spécifique aux enseignants-chercheurs	12
2.3. Compétence 2 : Organisation humaine et financière	12
2.3.1. Moyens financiers	12
2.3.2. Nomination d'un responsable Intégrité	13
2.3.3. Mise en place d'une équipe en charge du programme intégrité	13
2.3.4. Equipe en charge du programme à destination des doctorants et graduate	14
2.3.5. Equipe en charge du programme à destination des autres étudiants	14
2.4. Compétence 4 : Communication	15
2.4.1. Communication interne	15
2.4.2. Communication externe	16
2.5. Compétence 5 : Suivi et contrôle	17
2.5.1. Le contrôle par les directeurs et enseignants-chercheurs	17
2.5.2. Les outils et logiciels automatiques de détection	18
2.6. Compétence 6 : Formation	19
2.6.1. Clarification des définitions	19
2.6.1.1. Plagiat	19
2.6.1.2. Fraude scientifique	19
2.6.1.3. Autres transgressions	19
2.6.2. Formation des directeurs de thèse et enseignants-chercheurs	20
2.6.3. Formation des doctorants (et étudiants de Master)	21
2.6.3.1. Rôle de l'Ecole doctorale et mobilisation des documentalistes, techniciens et personnels de soutien	21
2.7. Compétence 7 : Processus de traitement des plaintes concernant les doctorants ou les directeurs de thèse	22
2.7.1. Informer	22
2.7.2. Traiter les cas présumés de plagiat et fraude scientifique	22
2.7.3. Médiations	24
2.7.4. Sanctions	24
2.7.4.1. Sanctions à l'encontre des étudiants	25
2.7.4.2. Sanctions à l'encontre des enseignants et chercheurs	25
2.7.4.3. Recours	25
2.7.5. Information	26
2.8. Compétence 8 : Un système évolutif	26